complètement l'enseignement technique en France. Il faudrait diriger l'enfant vers les écoles d'arts et métiers, les écoles industrielles.

M. J. Roche. — J'ai déjà proposé un projet de loi sur la matière.

M. Thellier de Poncheville. — La création de ces écoles doit être l'œuvre des communes, des particuliers.

Pour cela, il faut réformer la loi anti-libérale, et donner aux particuliers les droits qui leur appartiennent. (Applaudissements à droite.)

Le chapitre 27 (Caisse nationale des retraites) est adopté.

Les derniers chapitres du ministère du commerce sont adoptés.

Le budget du commerce est terminé.

Ministère des affaires étrangères

La Chambre passe à la discussion du ministère des affaires étrangères.

M. de la Ferronnays. — Le *Journal officiel* du 18 mars donnant force légale à une convention diplomatique conclu le 12 août 1889 entre la France et l'Angleterre, cet acte constitue un véritable traité qui aurait dû être soumis aux Chambres. (Très-bien ! à droite.)

J'espère que cet errement exceptionnel restera un acte aussi regrettable qu'isolé, et, qu'à l'avenir, la Chambre sera toujours appelée à délibérer sur des traités de cette nature. (Applaudissements à droite.)

M. Ribot. — La question est de savoir s'il ne fallait pas soumettre à la Chambre cette convention.

On a cru qu'il ne saurait en être ainsi, car ce n'est pas une opération d'échange de territoire, comme on l'a dit, mais une de ces opérations courantes en Afrique où ces territoires ne sont pas limités.

Mais j'assure M. de la Ferronnays que toute convention, intéressant le pays, sera remise à la Chambre. (Assentiment.)

M. Deroulède pose une question au ministre au sujet d'un bruit que certains hommes d'Etat Italiens font courir relativement à nos intentions sur la Tripolitaine.

M. Ribot répond que ce n'est pas le lendemain de l'accueil que notre flotte a reçu à Constantinople que nous méditerions un coup de main.

M. de Lamarzelle. — Je viens appeler l'attention de la Chambre sur le traité du 5 août 1890 par lequel l'Angleterre a reconnu qu'elle ne pouvait occuper Zanzibar sans entente avec nous.

La France a admis le protectorat de Zanzibar; en échange l'Angleterre a reçu notre protectorat de Madagascar.

Nous n'avons pas obtenu que la propagande des pasteurs protestants, contre nous, cesse à Madagascar; qu'est ce qui reste alors de la convention ?

Que le consul anglais s'adresse à la France pour obtenir l'exequatur au lieu de s'adresser au gouvernement Howa, cela n'a pas grande importance. (Très bien ! très bien ! à droite).

Les avantages concédés sont donc illusoires Nous aurions pu traiter plus avantageusement, si l'on s'était moins pressé à accorder la conversion de la dette égyptienne.

C'est la faute de nos ambassadeurs qui n'ont pas vu ce qu'il y avait derrière.

M. de La Ferronnays. — Nous voyons aujourd'hui la faute que vous avez commise en abandonnant l'Egypte. Nous aurions pu avoir notre part dans ces riches contrées de l'Afrique orientale. (Mouvements divers. — Interruptions à gauche.)

M. de Lamarzelle. — L'Angleterre réussit à se créer partout des débouchés. Nous pouvions cependant jouer, en Afrique, un grand rôle, auquel nous étions préparés par nos missionnaires, nos armes et notre industrie. (Vifs applaudissements à droite).

M. Ribot dit que notre puissance d'expansion est moindre que celle des Anglais.

Il estime que c'est déjà un joli résultat d'avoir enrayé, en Afrique, leurs progrès incessants.

Quant à la question égyptienne, elle devait être tranchée séparément dans l'intérêt de l'Europe, en s'inspirant des traditions d'honneur de la France sur le pays soumis à la domination du Sultan.

Séance jeudi. Séance levée à 6 heures 45.

SÉNAT

Séance du mardi 4 novembre 1890

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à trois heures.

Le Sénat adopte un projet de loi portant modification des tarifs des pensions de certaines catégories d'officiers et employés militaires.

INTERPELLATION DE M. GRIFFE sur la fraude des vins

Le Sénat aborde la discussion de l'interpellation de M. Griffe sur l'application relative à la répression de la fraude dans la vente des vins.

M. Griffe. — La loi de 1889 était une loi d'honnêteté et d'hygiène publique.

L'administration s'est montrée incapable de la faire respecter: le consommateur reste en butte à toutes les tromperies.

L'orateur accuse l'administration d'avoir manqué à tous les devoirs.

Il demande que la loi soit appliquée avec rigueur.

Réponse de M. Rouvier

M. Rouvier, ministre des finances. — L'administration veille à l'observation de la loi.

Si des fautes commises restent impunies, elle ne saurait en être rendue responsable.

Le jour où un texte précis donnera au gouvernement le droit qu'il n'a pas, il appliquera les mesures réclamées par M. Griffe.

L'ordre du jour

M. Griffe. — Je dépose l'ordre du jour suivant : « Le Sénat invite M. le ministre à appliquer la loi du 23 août 1816 et celle de février 1872, et passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour pur et simple, réclamé par le gouvernement, est adopté par 113 voix contre 89.

M. le Président. — Je tiens à faire constater que le Sénat a épuisé tout son stock de projets anciens. (Applaudissements).

La prochaine séance est fixée à vendredi à quatre heures.

La séance est levée à 5 h. 15.

NOUVELLES DU JOUR

Le conseil supérieur du travail

Paris, 4 novembre. — Aussitôt après le renouvellement des conseils de prud'hommes, le ministre du commerce constituera, par simple décret, un conseil supérieur du commerce, comprenant une cinquantaine de membres et chargé d'étudier les questions ouvrières.

La responsabilité en matière d'accidents

Paris, 4 novembre. — La commission parlementaire du travail étudie actuellement les divers projets concernant les responsabilités en matière d'accidents.

Elle a adopté les deux principes suivants:

1° La responsabilité en matière d'accidents ne doit pas continuer à être régie par les articles 1382 et suivants du code civil.

2° Le principe du risque professionnel est admis.

Les sociétés de secours mutuels

Paris, 4 novembre. — MM. Silulle, Roux, Peytral, etc., vont demander à la Chambre d'augmenter de 525.000 fr. le crédit proposé en faveur des sociétés de secours mutuels afin de conserver en 1891 les subventions à toutes les sociétés de retraite.

Les caisses d'épargne

Paris, 4 novembre. — M. Rouvier a été entendu, à cinq heures, par la commission des caisses d'épargne. Le ministre accepte la réduction du taux de l'intérêt de 4 à 3,25 0/0 mais il ne croit pas qu'il soit possible d'appliquer le bénéfice provenant de cette réduction au budget général; il doit être versé aux fonds de réserve des caisses d'épargne.

Pour la caisse d'épargne postale, on descendra à 2,75 0/0.

Le ministre n'est pas d'avis de réduire le minimum des dépôts ; au point de vue de la liberté de placements, M. Rouvier pense qu'on peut l'étendre aux obligations des villes, des chambres de commerce, du Crédit foncier.

Il n'est pas hostile à la liberté d'emploi de la fortune personnelle des caisses d'épargne ; quant à la liberté d'une partie des fonds des déposants, il n'y est pas favorable.

Le scandale de Toulon

Toulon, 4 novembre. — La perquisition opérée chez la femme Joséphine Laure, a fait découvrir l'instrument du crime dont M. Fouroux est accusé d'être le complice.

Le duc de Nassau régent du Luxembourg

Luxembourg, 4 novembre. — A la Chambre, après l'appel nominal, le ministre d'Etat Eyschen donne lecture du message du duc de Nassau. Ce document constate l'impossibilité où se trouve le roi, par suite de l'état de sa santé, d'ouvrir en personne la session ou de se faire représenter à cette solennité par un fondé de pouvoirs.

Après avoir déclaré qu'il se soumet aux lois du grand-duché, le duc de Nassau offre de prêter le serment prévu par la Constitution, et demande à la Chambre d'examiner les pièces qui lui sont communiquées par le gouvernement.

La Chambre suspend aussitôt sa séance pour examiner ces pièces dans les sections.

A la reprise, la Chambre adopte à l'unanimité une proposition du président déclarant qu'en présence de l'impossibilité où se trouve le roi de régner, la régence est dévolue au duc de Nassau, et fixant à jeudi la séance de prestation de serment du duc.

La Chambre, par un second vote, exprime le regret de prendre une pareille mesure à l'égard d'un souverain qui a prodigué au pays pendant plus de quarante ans une ère de prospérité, de bonheur et de liberté.

La paix

St-Pétersbourg, 4 novembre. — La *Novoïe Vrémia* fait ressortir les auspices tout particulièrement pacifiques sous lesquels la saison d'hiver s'ouvre dans le domaine politique.

La commission des douanes du Congo

Paris, 4 novembre. — M. de Chavannes, lieutenant gouverneur du Congo et du Gabon, est substitué à M. Deloncle pour représenter la France à la commission internationale des douanes du Congo.

Les pêcheurs de Terre-Neuve

Paris, 4 novembre. — Un journal belge a donné des indications inexactes sur les bases des négociations entre la France et l'Angleterre au sujet des pêcheries de Terre-Neuve.

Ces négociations ont été reprises entre les deux pays et se poursuivent activement.

L'affaire Gouffé. — L'état mental de Gabrielle Bompard

Paris, 4 novembre. — Le *Temps* publie de longs extraits du rapport des médecins chargés d'examiner l'état mental de Gabrielle Bompard.

L'hypothèse de l'irresponsabilité de Gabrielle a été examinée au cours de l'information, et, si les médecins l'ont en fin de compte sésolument écartée, leur rapport n'en fournira pas moins matière à plus d'une controverse.

Le rapport constate que Gabrielle Bompard est atteinte d'hystérie, mais d'une « hystérie légère ».

» Elle n'a jamais été inconsciente de ses actes. »

Les grèves dans la Loire

Saint-Etienne, 4 novembre. — Une conférence a eu lieu hier à Roche, à la salle du jeu de sarbacane, à laquelle assistaient environ quatre cents grévistes.

MM. Souhet et Baudin, députés, étaient présents.

Le premier a donné lecture d'une lettre du président du conseil d'administration de la Compagnie de Firminy et Roche, en répondant à une proposition d'arbitrage qui n'a pu être acceptée. Il a attaqué l'omnipotence de la compagnie et conseillé la continuation de la grève en assurant les mineurs de la victoire, après quelques jours de souffrance.

M. Baudin a félicité les petits commerçants qui, dit-il, font preuve d'une fraternelle solidarité envers les grévistes, et il a annoncé que dès sa rentrée à Paris, le groupe des députés socialistes ferait un appel de fonds aux divers syndicats ouvriers.

Un mineur ayant demandé la parole vient déclarer qu'il dira que les députés n'osent pas dire : qu'il faut au besoin recourir à la violence et se faire trouer la poitrine.

M. Baudin, remontant à la tribune, déclare alors que ces théories sont exactement celles du précédent orateur.

« Citoyens, s'écrie-t-il, quand le calme ne réussit pas, il faut employer la violence et défendre ses idées et ses principes même avec les armes comme il m'est arrivé en 1871. »

Un paquebot en danger

Marseille, 4 novembre. — La *Ville d'Alger*, qui fait le service entre Alger et Marseille, est arrivée la nuit dernière, après avoir essuyé près des îles Baléares, une tempête furieuse qui a tué un passager et en a blessé six.

Le téléphone entre Paris et Londres

Londres, 4 novembre. — Le service des téléphones entre Paris et Londres sera inauguré à partir du 1er janvier prochain.

La folie du grand-duc Nicolas

Saint-Pétersbourg, 4 novembre. — D'après les dernières nouvelles reçues de la santé du grand-duc Nicolas, les médecins sont venus à bout de l'extrême surexcitation qui menaçait sa vie d'un danger immédiat. Tombé maintenant dans un état de gâtisme absolu, l'auguste malade peut, dit-on, grâce à cet état, continuer à vivre un temps indéterminable, comme son frère aîné, le grand-duc Constantin, qui végète, depuis une quinzaine de mois, dans sa résidence de Pavlovsk avec une inconscience à peu près complète de ses actes.

Immense incendie à San-Francisco

San-Francisco, 4 novembre. — Un incendie a éclaté dans les sous-sols d'un vaste pâté de maisons de Market street.

Les flammes ont atteint rapidement le premier étage et les appartements du Grand-Hôtel et de l'hôtel Burlington.

Ces deux hôtels ont été presque entièrement détruits. Les magasins environnants ont été endommagés fortement.

Les pertes sont évaluées à 1,000,000 dollars.

A la Chambre. — Entrée manquée

Paris, 4 novembre. — Un petit incident s'est produit avant la séance.

La place avait oublié d'envoyer le piquet d'honneur, qu'en revanche on avait envoyé hier où il n'y avait pas de séance.

M. Floquet ne voulait pas faire son entrée.

Un cavalier fut détaché immédiatement à la place.

Néanmoins, le piquet continuant à ne pas arriver, M. Floquet furieux, dut s'exécuter.

Le colonel fut obligé de rendre les honneurs.

Cet incident a causé un certain désarroi et une certaine gaieté.

Au Conseil des ministres

Paris, 4 novembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

MM. Develle, Jules Roche, ont rendu compte au conseil de leur entrevue avec la commission des douanes.

Les sous-commissions ont procédé à l'examen des articles du tarif général et la discussion pourra s'ouvrir devant la Chambre dès le mois de février.

Le conseil estime qu'il est nécessaire que cette discussion commence au moins à la fin de janvier, car le tarif général des douanes devra entrer en vigueur en novembre prochain.

Le conseil a chargé MM. Develle et Jules Roche d'insister dans ce sens auprès de la commission.

LA PENSION A SAINT-CYR

Le président de la République a signé, sur la proposition du ministre de la guerre, un décret réduisant le prix de la pension à l'école de Saint-Cyr à 1,000 fr. par an.

L'APPROVISIONNEMENT DES PLACES FORTES

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a soumis à la signature du président de la République un projet de loi sur l'approvisionnement des places fortes.

Aux termes de ce projet, toute place de guerre sera tenue d'avoir pour la population civile, un approvisionnement de deux mois de vivre.

M. de Freycinet a donné à ses collègues des renseignements sur les viandes traitées par les appareils frigorifiques et leur a rendu compte des travaux de la commission spéciale présidée par le général Delambre.

INAUGURATION DE LA LIGNE D'ISSYNGEAUX AU PUY

Le conseil a chargé M. Yves Guyot, ministre des travaux publics de représenter le gouvernement à la cérémonie d'inauguration de la ligne d'Yssingeaux au Puy.

LE BUDGET DES COLONIES

Les ministres se sont enfin entretenus de l'entrevue de M. Etienne, avec la commission du budget.

Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies doit s'entendre avec la commission pour l'élaboration d'un nouveau projet ayant pour objet d'assurer l'équilibre du budget des protectorats de l'Annam et du Tonkin.

La fête du « Printemps »

Paris, 4 novembre. — Les grands magasins du Printemps ont célébré hier, ainsi que nous l'avions annoncé, le vingt-cinquième anniversaire de leur fondation, et, sans rien exagérer, on peut dire qu'une bonne partie de la population parisienne a été de la fête.

Dès huit heures du matin, une foule compacte se pressait, en effet, dans les galeries de vente, et il en a été de même pendant toute la journée, jusqu'à huit heures du soir.

Une petite fête intime a précédé ce grand branle-bas. En arrivant dans son bureau, M. Jules Jaluzot a été reçu par les deux premiers intéressés de la maison. MM. Stanislas Eugène, entré au Printemps le 8 octobre 1865, et Gustave Renoite, entré le 5 avril 1867, qui lui ont remis une superbe médaille d'argent grand module gravée par A. Marsoulle.

Puis, les chefs de comptoir lui ont offert une corbeille de fleurs et un grand bronze de Mercier: *David après le Combat*.

Ensuite est venue une délégation d'employés qui, au nom de tous leurs collègues, l'ont prié d'accepter, avec un bouquet, le gracieux *Chanteur florentin* de Dubois.

M. Jules Jaluzot s'est montré vivement ému des marques de sympathie que lui témoignaient ses collaborateurs, et les a tous chaleureusement remerciés.

Cette petite réunion terminée, tout le monde a regagné son poste, où chacun a eu l'occasion de se distinguer.

Il est, en effet, difficile de se faire une idée de l'encombrement qui a régné, non seulement dans l'intérieur des galeries, mais aussi à l'extérieur, tout le long des étalages installés boulevard Haussmann et rue du Hâvre.

Beaucoup de visiteurs ont dû renoncer à pénétrer dans les magasins et n'ont pu avoir la médaille commémorative dont quatre-vingt mille exemplaires ont été distribués dans la journée. Mais ils ne perdront pas pour attendre. Aujourd'hui, il y aura encore une distribution de médailles.

Tout le monde sera donc content.

Un souvenir de 1870

Un des fonctionnaires du garde-meuble, M. Jely, a raconté à un rédacteur du *Voltaire* l'anecdote suivante :

« J'étais chargé, en 1870, en ma qualité de conservateur du garde-meuble national, d'enlever tous les objets qui garnissaient le parc de St-Cloud. J'avais déjà fait partir plusieurs fourgons remplis d'objets précieux et je m'apprêtais à en faire charger d'autres, lorsqu'arriva M. Henri Rochefort, membre du gouvernement de la défense nationale.

» — Que faites-vous là ? dit-il. Au lieu de changer ces meubles et ces rideaux, remplissez donc vos fourgons de betteraves et de foin. Nous aurons plutôt besoin de cela que de mobilier !

» Nous obéîmes à regret. On bourra les fourgons de denrées et nous rentrâmes à Paris, laissant à St-Cloud la moitié du mobilier et des objets d'art.

» Vous savez le sort qu'ils ont eu. Les Prussiens s'en sont soigneusement emparés avant de brûler le palais, et, quelques mois après la guerre, Mme Thiers me signalait la vente, à Nancy, de l'admirable pendule de Robin, qui faisait l'admiration de tous ceux qui visitaient le palais.

» Les betteraves et le foin de M. Rochefort ont coûté cher au budget. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un homme blessé, rue du Curoir. — Un homme de cinquante-quatre ans, M. Paul Demulder, domestique au service de M. Delattre, filateur de coton, rue du Curoir, était allé, mardi matin, à l'établissement, pour y soigner les chevaux. Soudain il reçut en pleine poitrine une ruade qui le renversa. Le pauvre domestique resta sans connaissance. M. le docteur Butruille fut requis, mais il ne constata aucune fracture. Après avoir reçu les soins que comportait son état, le blessé a été reconduit chez lui, rue de l'Epeule, cour Blazin.

Un accident, rue des Fleurs. — Mardi matin un apprenti zingueur, âgé de 15 ans, Jules Noclain, travaillant pour le compte de M. L. Destombes, entrepreneur, rue Neuve, a été victime d'un accident. Ce garçon était monté sur un échafaudage à l'angle de la rue des Fleurs et de la nouvelle rue que l'on perce actuellement. Noclain fit un faux pas et tomba de plusieurs mètres de hauteur. Ses camarades accoururent et le relevèrent : l'apprenti avait le poignet droit brisé et portait au-dessus de l'arcade sourcilière une plaie de quatre centimètres de longueur. Après avoir reçu les soins du docteur Lepers, le blessé a été reconduit chez lui, rue des Longues-Haies, cour Dupureur, 5, et de là transporté à l'Hôtel-Dieu.

Un accident, rue d'Alsace. — Mardi soir, vers trois heures, un accident s'est produit rue d'Alsace. Plusieurs maçons travaillaient à une maison en construction quand l'un d'eux perdit l'équilibre et fut projeté sur le sol d'une hauteur de quatre mètres. L'ouvrier avait une luxation au poignet et une blessure assez profonde à la tête. Un médecin, après lui avoir donné ses soins, le fit conduire à son domicile.

Vol de montres. — Dimanche soir, vers dix heures, M. Ch. Mathieu, marchand, rue d'Isly, était occupé à servir des clients dans son arrière-magasin, quand des individus pénétrèrent chez lui, s'emparèrent de trois montres en argent et prirent la fuite. Plainte a été portée.

Un vol singulier. — Dimanche soir, vers neuf heures et demie, deux messieurs dont on ne dit rien d'un cabriolet et entrèrent dans un café situé à l'angle des rues de l'Alouette et de l'Espérance. Quand ils en sortirent cheval et voiture avaient disparu. La voiture, qui était neuve, avait été achetée le matin. Quant aux auteurs... ils sont inconnus.

Un vol, rue de l'Ommelet. — Un cabaretier de la rue de l'Ommelet, M. Vereecken, s'était aperçu qu'une chaîne de montre d'une certaine valeur avait disparu. Ses soupçons se portèrent sur sa servante, Clémence Delescluze. Lundi matin, il acquit la certitude qu'ils étaient fondés. Il prévint l'agent Lefebvre qui passait dans la rue et la voleuse fut arrêtée. Elle a avoué.

Les rôdeurs de nuit. — Au cours d'une tournée, pendant la nuit de lundi à mardi, le sous-brigadier de police Liénard accompagné d'un agent, passant rue Pellart, eut l'idée d'examiner l'intérieur des voitures que M. Clovis Bourgeois à l'habitude de laisser devant sa porte. Il y trouva trois rodeurs dormant profondément : deux jeunes gens d'une vingtaine d'années, Emile Bouziu et Théodore Vandevelde et une jeune fille de dix-huit ans, Flore Bettremieux. Tous trois ont été arrêtés et conduits au dépôt de sureté. Ils n'ont pu indiquer leur domicile, mais ils ont avoué qu'ils n'avaient pas de travail et n'étaient pas de Roubaix.

— La même nuit, un individu âgé de 20 ans, se disant déserteur de l'armée belge, s'est présenté au poste central pour y demander un billet de logement. Ce jeune homme, qui s'appelle Ferdinand Chef, n'avait sur lui aucun papier qui put justifier de son identité. Il a été incarcéré pour vagabondage.

Un vieillard, M. Louis Vlaeminck, habitant la rue Daubenton, passait lundi soir rue du Curé, lorsqu'il voulut se garer pour laisser passer une voiture de boucher. Le pauvre homme se jeta sur une voiture à bras non éclairée qui stationnait près d'un magasin. M. Vlaeminck a reçu une blessure à la lèvre supérieure. Un cocher de place, M. Jules Duhamel, a conduit la charrette au poste central où elle n'a pas été réclamée.

Une rixe a eu lieu, lundi soir, rue de la Vigne, entre un maçon Louis L..., âgé de 26 ans, et Henri V..., mécanicien. Les adversaires ont eu la figure couverte de contusions. Plus de 150 personnes assistaient à cette scène de pugilat qui s'est terminée par un rapport de la police contre les batailleurs.

Les épaves. — Un trousseau de clés, dont une de sûreté, a été trouvé, mardi matin, sur la voie publique par Mme veuve Tiberghien, rue de Galilée, et déposé au bureau du commissariat central de police.

— M. Fournier, marchand de grains, rue de l'Espérance, a perdu en se rendant de la Grand'Rue de Roubaix à la gare d'Herseaux, une broche en or avec perles fines. Une forte récompense est promise à la personne qui lui rapportera cet objet.

Wattrelos. — *Un accident.* — Un jeune enfant de huit ans, Marcel Desmyttère, brûlait des cornets de papier qu'il jetait tout enflammés en l'air. Un de ces papiers tomba sur le lit et une couverture s'enflamma. Le petit garçon, plutôt que de prévenir sa mère qui se trouvait dans une chambre attenante, voulut, pour s'éviter une réprimande, éteindre lui-même l'incendie. Il grimpa sur le lit mais il reçut à la main droite de fortes brûlures. Ses cris attirèrent Mme Desmyttère qui courut chercher un médecin. Les brûlures de Marcel n'offrent pas de gravité, mais elles nécessiteront un repos de plusieurs semaines.

— Un fait assez singulier s'est produit dans une des rues les plus fréquentées de la commune. Un cordonnier de la rue du Bureau, M. Bouquet, craignant que les malfaiteurs ne vinssent dévaliser sa basse cour, avait placé sur la porte du poulailler une inscription ainsi conçue : « Prenez toutes les poules, mais laissez-moi le coq. » Ce coq, paraît-il, était un animal de race auquel M. Bouquet attachait beaucoup de prix. L'invitation plaisante au vol qu'il avait faite a été écoutée : la nuit dernière, plusieurs voleurs se sont introduits chez lui. M. Bouquet ayant entendu du bruit se leva et parvint, non sans peine, à arrêter un des individus. Il courut prévenir le commissaire de police, mais le voleur n'a pas attendu son retour : il avait pris la fuite.

— Un maître-maçon, M. Hector Dessauvages, de Tourcoing, revenait, lundi soir, vers neuf heures, de Wattrelos. Entre la route du Crétinier et le Sapin-Vert, il vit venir à lui un grand gaillard, le cou enveloppé d'un cache-nez et portant une casquette qu'il avait enfoncée sur la tête. Il demanda l'aumône à M. Dessauvages qui le pria de passer au large. L'inconnu fit le simulacre de se servir d'un bâton, mais M. Dessauvages était armé et la vue de son revolver suffit pour mettre l'agresseur en fuite.

— Une enquête est ouverte au sujet d'une affaire de coups qui s'est passée lundi soir, au hameau du Crétinier. Un nommé G... aurait été d'abord grossièrement injurié et frappé ensuite par un de ses voisins, Charles V... La femme de M. G..., qui s'était interposée pour protéger son mari, a également été maltraitée.

— Dans la nuit de dimanche à lundi trois jeunes gens en goguette ont parcouru les rues en faisant un tel vacarme qu'un grand nombre d'habitants se sont levés. Ces messieurs ont aussi enfoncé les volets des portes, cassé des carreaux, si bien qu'une véritable panique s'est produite. Ces jeunes gens que l'on sait être des domestiques de ferme, sont activement recherchés.

Wasquehal. — La société chorale, *les Enfants Réunis*, offrira, à ses membres honoraires, le dimanche, 16 novembre prochain, chez Mme veuve Quesnoy, une soirée intime.

Le concert, qui commencera à cinq heures et demie, promet d'être attrayant : On annonce, en effet, le concours de plusieurs artistes distingués.

Leers. — Lundi soir, vers six heures, Mlle Julie Plouvier, âgée de 25 ans, demeurant à Leers, s'apprêtait à prendre le tramway de Roubaix sur la grand'place de Lille quand elle fut bousculée.

Mlle Plouvier laissa passer les individus qui l'avaient rudoyée puis monta sur le tramway.

Sa stupéfaction fut grande en constatant que son porte-monnaie, contenant une soixantaine de francs, avait disparu.

Mlle Plouvier a déposé plainte à la police et a déclaré qu'elle soupçonnait fortement plusieurs rôdeurs que l'on peut remarquer tous les soirs gesticulant aux environs des voitures des tramways.

Voulez-vous un Almanach intéressant pour 1891 ? Demandez celui des *Pilules Suisses* qui est donné gratis dans toutes les pharmacies. 44 pages. 24566d

Les « Célestins » de Vals. — Un grand nombre de nos lecteurs ont déjà demandé et redemandé des eaux de table, prime gastronomique du journal. Nous n'avons donc plus à en faire l'éloge.

Presque partout l'usage régulier des eaux minérales naturelles s'impose par suite du mauvais état des eaux fournies à l'alimentation. Nous ne saurions donc trop recommander les « Célestins » de Vals, très gazeuses, très pures, suffisamment minéralisées pour être bienfaisantes, et dont l'usage peut être régulier et constant à tous les repas, à la dose d'un litre par jour et par personne.

Pour recevoir une caisse de 50 bouteilles, adresser un mandat-poste de 15 fr. à l'administration du journal. Les frais de port se paient à part et en sus, au moment de la livraison. 8

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Une cérémonie très imposante a eu lieu aujourd'hui, mercredi, au monastère de Notre-Dame des Anges. On célébrait le cinquantième anniversaire de la nomination de M. le chanoine Peenaert, à titre d'aumônier de la communauté. Le vénérable jubilaire, entouré d'un nombreux clergé, a assisté à une messe solennelle chantée dans la chapelle de l'établissement à son intention. Plusieurs centaines de dames, anciennes élèves de l'établissement, étaient présentes à la cérémonie religieuse et au dîner qui a réuni environ six cents convives. De magnifiques cadeaux, produits de souscriptions, ont été offerts, à l'occasion de son jubilé, à M. le chanoine Peenaert.

Le vol de laine. — L'enquête n'est pas terminée: plusieurs arrestations avaient été faites mais toutes n'ont pas été maintenues. Un marchand de moules a été incarcéré lundi soir. Ce serait le même dont il a été longuement question il y a à peu près un an à propos de 10 hectolitres de blé qu'un fermier du Blanc-Seau avait confiés à un meunier de Wattrelos, dont le moulin a été incendié depuis. On se rappelle peut-être que c'est une voiture de marchand de moules qui a servi à transporter le blé.

— *Nouveaux détails.* — Une troisième arrestation a eu lieu mardi, vers huit heures du soir, celle de Hélène Tanghe, femme Delaere, âgée de vingt ans, qui était au service de Vandeputte, resté veuf avec neuf enfants. Cette femme a reconnu avoir brulé quantité de morceaux de tissus et d'échantillons de laine. Les plus jeunes enfants de Vandeputte seront placés aujourd'hui mercredi à l'Hospice.

Un vol. — M. Charles Odoux, célibataire, âgé de 23 ans, a repris, depuis quelque temps, la fonderie en fer de MM. Codron, rue de la Latte. Il couche dans la maison, mais prend ses repas au dehors.

A partir du mois de juillet, il s'est aperçu qu'il lui manquait de l'argent quand il faisait sa caisse. Il ne savait sur qui faire porter ses soupçons ; son argent était renfermé dans un coffre-fort dont la clef était toujours dans sa poche. Pourtant il lui arrivait parfois, quand il allait dîner, de laisser cette clef dans son veston de travail qu'il accrochait à un porte manteau dans son bureau.

C'est par le plus grand des hasards qu'il fut mis sur la trace de son voleur. Lundi dernier, pendant qu'il était sorti un moment, un coup de vent ferma sa porte. Impossible de rentrer. Il demanda à son chauffeur, Victor Petit, de lui apporter une échelle pour passer par la fenêtre de sa chambre, contiguë au bureau, laquelle était restée ouverte. Petit vint avec une échelle peu solide et le patron hésitait à s'en servir. *Votre domestique n'a pas si peur, dit le chauffeur; et il l'emploie souvent, quand vous n'êtes pas là, pour aller faire votre chambre.*

Ce fût un trait de lumière : M. Van Costenoble, mis au courant de l'histoire, alla faire une perquisition au domicile du domestique, 116, rue de la Latte, et y découvrit des bijoux et des vêtements à la dernière mode : un millionnaire n'est pas mieux monté. Or les gages du domestique ne sont que de 23 fr. par semaine.

Le dernier vol a été commis le jour de la Toussaint pendant que M. Odoux était dans sa famille à Douai. Le total des sommes ainsi dérobées se monte à 537 francs.

Le voleur, en l'absence de son patron, prenait la clef du coffre-fort faisait son coup et la remettait en place.

C'est un appelé René Van-Ingelaendt, belge, âgé de 20 ans.

Il a été mis en arrestation.

Acte de probité. — M. François Lamotte, peintre, rue de la Croix-Rouge, avait perdu, lundi soir dans l'église Notre-Dame, un portefeuille renfermant un billet de 100 fr. Il avait fait sa déclaration à la police et était rentré désolé chez lui. Il ne tarda pas à être consolé; un brave ouvrier, Victor Dujardin, demeurant au Clinquet, lui rapporta bientôt le portefeuille intact. Une récompense fut offerte de bon cœur par M. Lamotte.

Vente au détail à moins de cent mètres des Halles. — Un arrêté municipal interdit formellement toute vente de denrées au détail à moins de cent mètres des Halles. M. L. L... marchand de poissons est poursuivi en simple police pour infraction à cette prescription.

Outrages, rebellion et ivresse. — Théodore Lepers, paveur, âgé de 50 ans, né à Hem, a été trouvé couché, rue Winoc-Chosqueel, lundi, à 9 heures du matin. Au lieu d'écouter les conseils du brigadier Dutilleul qui l'engageait à retourner chez lui, il le traita de vaurien, de fainéant et opposa la plus vive résistance quand on parla de le conduire au poste. L'arrestation a été maintenue.

Infraction à la loi Grammont. — Le sieur V... D..., cocher de place, rue St-Pierre, est poursuivi pour avoir imprimé à son attelage une allure trop rapide et pour mauvais traitements exercés sur son cheval.

La Tossée. — La barrière de la Tossée vient d'être, par ordre supérieur, depuis le 18 courant, pourvue d'un garde, pour toute la nuit.

Neuville en-Ferrain. — Nous apprenons qu'une rixe très grave a éclaté entre plusieurs individus à la sortie d'un cabaret, lundi soir; l'un des combattants a été très sérieusement blessé à la tête. Nous manquons de détails.

Bondues. — *Chasse aux engins prohibés.* — La gendarmerie a dressé procès-verbal à Madame Vve L..., cultivatrice, au hameau des Obeaux, pour chasse aux petits oiseaux à l'aide d'une cage dite *capreau* qu'elle avait accrochée à un arbre d'une pature non close. Un tarin servant de *chanterelle* a été remis en liberté et la cage saisie.

Un autre procès-verbal a été aussi déclaré à un cultivateur du hameau du Coquinage dans les champs de qui on a trouvé de nombreux collets en fils de fer, destinés à prendre les lièvres.

Linselles. — *Rixe.* — Lundi soir, une violente querelle s'engagea dans un cabaret entre les sieurs Dalle et Béhague, à propos d'un article qui avait paru dans le journal *Le Lillois*. Des mots on en arriva vite aux faits et Béhague, d'un violent coup de pied, déboîta la jambe de son adversaire.

Les gendarmes d'Halluin ont procédé à une enquête.

LILLE

M. Paul Cambon. — Nous recevons de Madrid le télégramme suivant :

« Madrid, 4 novembre. — Le docteur Bide, qui soigne M. Cambon espère que l'accident n'aura pas de suites fâcheuses.

» Néanmoins, l'ambassadeur sera forcé de garder la chambre une dizaine de jours. »

Vol de bijoux. — Un vol de bijoux a été commis vendredi dernier, chez un industriel de notre ville.

Dans l'après-midi, la bonne d'un de ses amis amenait chez lui les enfants de son maître pour jouer avec les siens.

Le lendemain, on s'apercevait de la disparition de deux brillants et d'une broche. On soupçonna la bonne d'avoir pénétré dans la chambre à coucher où ces bijoux étaient restés sur la cheminée et de les avoir dérobés.

Interrogée, elle se défendit d'être entrée dans cette chambre.

Néanmoins, une plainte fut déposée et une descente de justice eut lieu chez le maître de cette bonne. On fit une perquisition dans sa chambre et on découvrit non seulement les brillants et la broche mais encore plusieurs bijoux appartenant à son maître. Les brillants étaient piqués derrière un tableau, et une bague avait été cousue dans l'intérieur d'un de ses chapeaux.

La bonne fut arrêtée et conduite au parquet sans avoir été prévenue de la découverte des objets. M. du Liscouët procéda à son interrogation. Elle nia d'abord le vol. M. le juge d'instruction retira soudain de son bureau les bijoux volés, elle éclata alors en sanglots et s'avoua coupable.

Elle déclara cependant qu'elle n'avait enlevé que ces brillants et c'est seulement qu'après qu'on lui eut montré les autres objets qu'elle renonça à toute dénégation.

Cette jeune fille n'a que seize ans et demi et n'a jamais été en service dans d'autres maisons. Elle a été écrouée à la maison d'arrêt.

LETTRE ROUBAISIENNE

La *lettre lilloise* insérée hier soir dans les colonnes du *Journal de Roubaix* (numéro daté du mercredi 5 novembre 1890) m'a paru mériter une réponse.

La voici :

* * *

Monsieur O. de la Deûle débute ainsi :

« *S'il est une ville en France dont les habitants se désintéressent des questions nobiliaires, c'est, à coup sûr, la ville de Roubaix.* »

Je passe sur ce *désintéressement*, qui pourrait bien n'être pas aussi général et aussi profond qu'on le croit, et j'arrive, sans autre préambule, au sujet de ma lettre.

Monsieur O. de la Deûle continue :

« *Exception faite de Pierre de Roubaix, qui partit pour la croisade, et de l'honorable monsieur Mimerel qui fut créé comte par Napoléon III, la noblesse, chez nos industrieux voisins, n'a jamais brillé que par son absence.* »

C'est ici que l'auteur ne me paraît point des mieux renseignés sur l'histoire de notre ville. Moi, qui ai la prétention, sinon de la connaître, au moins de l'avoir quelque peu étudiée, je me demande comment Pierre de Roubaix a pu faire pour « partir à la croisade. » La huitième et dernière de ces grandes expéditions chrétiennes eut lieu, si je ne me trompe, en 1270, sous le bon roi Saint-Louis. Or, Pierre de Roubaix, issu du légitime mariage de Jean de Roubaix, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, chevalier de la Toison d'or, seigneur de Roubaix, etc., et d'Agnès de Lannoy, dame d'Ablencourt, naquit à Herzelles, le 1er août 1415, c'est-à-dire 145 ans trop tard. Il y avait là pour lui, avouez-le, la plus grande des impossibilités matérielles de pouvoir assister à ce que vous des croisades.

Je me serais bien gardé de relever ce malheureux membre de phrase, si j'y avais lu, au l